

RHUMATOLOGIE RHU-02
(ordonnance collective)
Polyarthrite rhumatoïde (PAR)

Après l'investigation de base et le traitement initié par l'omnipraticien

Critères spécifiques obligatoires :

- > 3 articulations gonflées à l'examen physique; Au moins 1 de ces articulations doit toucher une main ou un pied
 - Absence de douleur axiale inflammatoire
 - Atteinte fonctionnelle significative
- + 1 critère supplémentaire :** Parmi les suivants, à préciser sur la demande.
- ≥ 8 articulations gonflées
 - VS ou CRP ↑
 - Présence d'érosion à la radiographie
 - Nodule rhumatoïde

Infirmière

- Évaluation spécifique
- Coordination d'examens
- Suivi clinique de l'usager lors de l'investigation

Spécialiste

- Consultation
- Investigation spécifique selon l'évaluation
- Décision

Médecin référent

- Retour de l'information par :
 - Lettre dictée du spécialiste
 - Résumé d'investigation de l'infirmière

Tests sanguins

(À répéter si > 2 mois)

Hématologie:

FSC, sédimentation

Biochimie:

Sommaire des urines
Créatinine, urée, Iono, AST, ALT
Protéine C réactive

(Ne pas répéter si fait antérieurement)

Facteur rhumatoïde (Ra Test)
Sérologie hépatite B et C :
HBs-Ag, Anti-HCV

Radiographies

(À faire si > 1 an)

- RX mains et pieds
- RX des poumons (PA et latéral)

